



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS

Rue des Ebaulais

71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

Tel : 03 85 25 86 47 / Fax : 03 85 25 87 59

e-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2021 A FLEURY-LA-MONTAGNE

L'an deux mille vingt-et-un, le sept juillet, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Fleury-la-Montagne, salle du vieux cuvage, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 24 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 27 – Votants : 32

Etaient présents : Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN – M. Georges MATHIEU – Mme Agnès DURIX – M. David CORDEIRO – M. François GRAS – Mme Sylvia DARSAT – Mme Karine VARGOZ – Mme Rachel BESANCON – M. Gérard PEGON – Mme Sylvie CHAMPION MAILLET (déléguée suppléante Mailly) – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Guy BEAUCHAMP – M. Jean-François SOULARD – M. Guillaume BUISSON – M. Bernard PATTEUW – M. René SARROCA – M. Alain DESCHAMPS – Mme Noah LAGOUTTE – M. Philippe VERNAY (délégué suppléant Sainte Foy) – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL – M. Vincent DELORME – M. Jean-François BUISSON – Mme Patricia MOMMESSIN (déléguée suppléante Varenne L'Arconce).

Absents excusés : M. Charles VERNAY (pouvoir donné à Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN) – M. Maxime LE CLEZIO (pouvoir donné à M. Georges MATHIEU) – M. Bernard BIESSE (pouvoir donné à Mme Rachel BESANCON) – M. Jean-Paul DUCARRE (pouvoir donné à M. David CORDEIRO) – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN (représentée par Mme Sylvie CHAMPION MAILLET, déléguée suppléante) – Mme Christelle CORNELOUP (pouvoir donné à M. Pierre AUVOLAT) – M. Guy MAMESSIER (représenté par M. Philippe VERNAY, délégué suppléant)

Secrétaire de séance : R. BESANCON

Le Président ouvre la séance à vingt heures et remercie la mairie de Fleury-la-Montagne pour l'accueil et la mise à disposition de la salle.

Il est procédé à l'installation de Alain DESCHAMPS, comme conseiller communautaire titulaire de la commune de Saint Julien de Jonzy, suite à la démission de P. FUET.

Suite à l'appel des présents, le quorum est atteint – le conseil peut valablement délibérer.

A l'unanimité Mme Rachel BESANCON est désignée secrétaire séance.

Présentation du Projet de territoire 2021-2026 :

Même si la Communauté de communes n'est pas légalement tenue d'élaborer un projet de territoire, le Président a souhaité que la collectivité se dote d'une feuille de route, pour le mandat en cours.

Travaillé avec les Vice-présidents, à partir du PADD du PLUi, ce document permet de définir des perspectives de travail cohérentes avec les objectifs du PLUI. Dans chaque compétence, les projets de la mandature s'inscrivent dans un cadre visant à préserver l'identité architecturale, environnementale et paysagère du territoire.

Le Président précise que ce document n'est pas figé et qu'il est amené à être complété tout au long du mandat. Cette feuille de route est également compatible avec le projet du territoire du PETR et les objectifs du SCOT, en cours de modification.

Désignation représentant Saint Julien au SIAH :

A l'unanimité, Laurène KAMINSKI est désignée représentante titulaire de Saint Julien de Jonzy au SIAH Marcigny/SEMUR, en remplacement de Alexandra MARTIN, démissionnaire.

Subvention Job été CD71 :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de plan Jobs d'Eté 2021.

La Communauté de communes a embauché, depuis le 02/07 et jusqu'au 31/08, une jeune étudiante pour renforcer l'équipe de la déchetterie pendant les 2 mois d'été.

DM01 – budget marché aux bestiaux :

Suite aux observations du contrôle de légalité, la délibération modificative n°01 au budget annexe « marché aux bestiaux » est adoptée à l'unanimité.

Subventions aux associations :

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, octroie les subventions suivantes :

- Coopératives scolaires d'Iguerande, Fleury-la-Montagne, RPI Saint-Christophe -en-Brionnais et Mairie de Saint Julien de Jonzy : subvention de 50% du coût du transport des sorties scolaires de fin d'année scolaire 2020-2021. Montant total accordé : 804 €
- Concours cantonal Marcigny/Semur : 1 000 € (montant identique à la subvention attribuée par la CC de Marcigny)
- Les Arts à Semur : 2 000 €. Cette nouvelle association de Semur-en-Brionnais va organiser 3 week-ends culturels tout au long de l'été 2021, avec pour chacun un thème différent : 1^{er} week-end les 24-25/07 sur la photographie, 2^{ème} week-end les 22-23/08 sur le dessin et la peinture, 3^{ème} week-end les 10-11/09 sur la littérature. Chaque week-end verra la participation d'artistes de renom, des animations tous publics, ou encore des expositions dans des habitations du bourg.

Le budget est important (plus de 1 000 € par week-end). L'association recherche donc des sponsors privés (pas simple, car le projet est nouveau). Elle a aussi obtenu le soutien de la mairie de Semur et a présenté son projet à la CCSB pour envisager un soutien communautaire.

Le Président fait part de sa rencontre avec F. de BELZIAL, vice-président, et les responsables de l'association. Ce projet correspond à l'orientation politique culturelle souhaitée par la CCSB : projet qualitatif, structuré et qui s'adresse à tout le monde. Il indique que la collectivité soutient aussi d'autres manifestations culturelles (AWARANDA, CEP, musiques en Charolais) ; il propose qu'elle le soutienne à la même hauteur, soit 2 000 €.

F. de BELIZAL complète en soulignant que le porteur de projet a aussi la volonté de faire perdurer la sensibilisation culturelle dans le temps et que cette initiative puisse s'ancrer sur le territoire, à travers, par exemple, la création d'un club photo ou d'une bourse aux livres annuelle.

Les délégués d'IGUERANDE font observer que le week-end de septembre tombe en même temps que le festival AWARANDA. Pour D. CORDEIRO, il faudra à terme que la CC arrive à coordonner toutes ces initiatives dans une saison culturelle à l'échelle de la Communauté de communes, pour éviter que des événements aient lieu aux mêmes dates.

Pour conclure ce point, le Président indique qu'il reste environ 3 000 € sur l'enveloppe des subventions 2021.

Suppression régie de recettes dons en déchetterie :

Le Conseil approuve à l'unanimité la suppression de la régie de recettes « dons en déchetterie ».

Conclusion d'un contrat CUI-PEC pour le service administratif

Afin de pouvoir faire face aux nouveaux dossiers qui vont arriver, le Président propose au conseil d'envisager le recrutement d'un jeune, via le dispositif « 1 jeune 1 solution ». Il permet pour les moins de 25 ans de bénéficier d'un contrat pouvant aller jusqu'à 30h par semaine, avec, pour l'employeur, une prise en charge jusqu'à 80%.

Ces contrats permettent de former, de créer une expérience, de développer des compétences. Les missions qui pourront lui être confiées seront en lien avec le site internet, la rédaction de documents. Le recrutement se fera à la rentrée.

A l'unanimité, le Conseil valide cette proposition.

Redevance spéciale OM 2021 pour EHPAD de Semur-en-Brionnais :

Le conseil approuve à l'unanimité le montant de la redevance 2021, soit 12 145,02 € (coût réel), en contrepartie de la collecte des OM de l'EHPAD.

Prolongation des marchés de collecte :

Cette prolongation est nécessaire pour avoir la même échéance que les marchés en cours de la CC de Marcigny, soit une prolongation d'environ 2 mois, du 10/12/2021 au 05/02/2022. Les entreprises titulaires des marchés ont émis un accord de principe.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette prolongation.

Décisions du président :

Lecture des décisions prises depuis la réunion du 25 mai 2021. Pas de commentaire.

Questions diverses :

Compétence bibliothèque : le Président fait part d'un échange avec la Sous-préfecture sur ce sujet. La CC ne peut pas financer directement l'informatisation des bibliothèques. Pour que cela soit possible, elle doit prendre la totalité de la gestion de ces équipements, ce qui n'est pas son intention. Afin d'accompagner financièrement les communes, elle peut leur verser un fonds de concours allant jusqu'à 50% du montant de l'investissement. Sachant qu'il peut déjà être financé à 80% par BDSL, il n'y a donc pas d'utilité d'intervenir au niveau communautaire.

C. GAGET fait un retour sur la dernière réunion du SMAAA. Elle ressent une dynamique bien moindre qu'au niveau du SYMISOA. Aucuns travaux en 2020 sur la CCSB, mais des travaux sont prévus cette année sur Varenne et St Didier (financés par la Région car, avec la fin du contrat territorial en juin 2021, le Syndicat ne reçoit plus de financements de l'Agence de l'eau. Étude en cours pour définir le prochain contrat territorial). Piégeage des ragondins en cours.

P. CORNELOUP fait un retour sur la dernière réunion du CA de l'OT : le bureau a été voté et Gérard PEGUET reconduit à la présidence.

Actualités des commissions

Commission Environnement :

- Le CR de la réunion de commission du 22/06 a été envoyé.
- La commission a travaillé sur les leviers d'optimisation des collectes suggérés par AWIPLAN :
 - o passage en C0,5, avec adaptations à envisager pour l'EPHAD, les restaurants et les cantines (maintien en C1 ?). Voir aussi les situations de certaines personnes âgées (couches). Baisse espérée du tonnage de 10%.
 - o passage en mélange dès le début du nouveau marché : grosses économies en termes de dépenses et fin du paiement des déclassements. Le changement des ouvertures des colonnes papier a été budgété sur l'exercice 2021.
 - o lavage annuel des bacs collectifs
 - o rattacher les cartons en PAV à la collecte en déchetterie et valorisation en direct (et non plus via SMEVOM – permet de dégager une recette supplémentaire)
- F. ANTARIEU rapporte que le conseil municipal de Semur a évoqué un possible problème de taille de bac si passage en C0,5, notamment pour des familles nombreuses ou les résidences secondaires (qui peuvent accueillir des réunions de famille en période estivale).
- Au-delà de ces désagréments, V. DELORME souligne que ces orientations sont avant tout une nécessité pour maîtriser les coûts sur le budget OM et éviter des hausses futures de la TEOM.
- G. MATHIEU conclut le sujet en précisant qu'un travail de mise en place est à faire aussi avec la CCM
- De plus en plus d'autocollants STOPUB sont apposés sur les boîtes aux lettres : c'est très positif.
- P. VERNAY demande quand les bacs à clef sont prévus à Sainte Foy. G. MATHIEU répond que chaque commune a été informée par mail des dates de déploiement des bacs (mail envoyé par Valérie). Quelques soucis de fonctionnement des serrures des bacs fermés ont été constatés à Fleury (repris par Michel).

Commission Tourisme :

- Balades Vertes : F. de BELZAL insiste de nouveau sur l'entretien des sentiers ; C'est d'autant plus important que la végétation pousse bien cette année.
- L'OT réactualise le livret de rappel des règles du balisage des sentiers. Un balisage entretenu évite des commentaires négatifs de la part des touristes (l'OT a dernièrement reçu des témoignages de personnes qui se sont perdues sur les sentiers – cela donne une image négative).

Commission Agriculture

- Concours agricole cantonal du 18/09 :
 - o Prochaine réunion du comité de suivi, jeudi 08/07. L'affiche est finalisée.

- Les organisateurs demandent si la 2 CC veut avoir un stand. D. CORDEIRO s'interroge sur l'utilité d'un stand communautaire.
- Le SMEVOM et le SYMISOA devraient avoir chacun un stand.
- Recensement des besoins en compteurs d'eau : 26 retours, c'est peu. P. AUVOLAT relance les communes. Les réponses sont à envoyer à la CC.
- P. AUVOLAT fait un retour sur le rendez-vous avec GAEC LAROCHE pour évoquer leur projet d'installation (rendez-vous du 07/07, avec D. CORDEIRO, P. AUVOLAT, E. PERRADIN, le président de la section locale de la FDSEA, les adjoints de SAINT BONNET DE CRAY). Les 2 éleveurs ont définitivement abandonné leur projet initial à SAINT JULIEN DE JONZY. Ils ont depuis travaillé sur une nouvelle implantation, sur SAINT BONNET DE CRAY. La commune est plutôt favorable à l'installation de 2 jeunes éleveurs sur son territoire.
Toutefois, la faisabilité de ce nouveau projet se heurte à un montant d'investissement très important, lourd à supporter et qui remet totalement en question la viabilité de leur projet d'installation. En effet, l'idée initiale comprenait la location des toitures à une entreprise de production d'électricité. Mais, le coût de construction des charpentes métalliques ayant fortement augmenté, les 2 jeunes ne peuvent pas financer ce surcoût. Les bâtiments seront donc construits par l'entreprise de production d'électricité. Pendant 25 à 30 ans, l'exploitation ne percevra pas de rentrée d'argent en contrepartie de cette production.
Le GAEC est aussi à la recherche d'un bâtiment pour loger 100 vaches dès cet hiver, car les bâtiments ne seront pas construits. Sans autre solution, les animaux resteront dehors.
P. AUVOLAT regrette que la Communauté de communes n'ait pas été associée lors de la définition du projet initial. Des compromis auraient peut-être pu être trouvés et les 2 jeunes éleveurs ne seraient sans doute pas dans cette situation difficile.

Commission liens aux communes

- Avec le projet de territoire, la commission pourra travailler à améliorer la visibilité de l'action de la CC. Ce document est important en termes de perspectives. Une communication sur son contenu pourra commencer auprès des habitants à partir de la rentrée.
- Travailler aussi à mener sur le site internet.

Commission urbanisme

- Le CR de la dernière réunion est en cours
- Repérage des changements de destination : D. CORDEIRO prépare la fiche de consignes, qu'il souhaite faire valider par la DDT avant que chaque commune ne commence le travail de recensement des bâtiments.

Commission action sociale :

- Chantier d'insertion : le Président, M. POPELIN et F. BOUCHOT ont visité l'atelier d'insertion géré par Charlieu-Belmont Communauté, le 30/06. La visite était très intéressante. Il convient de retravailler sur les matériels nécessaires en fonction des objectifs de l'équipe. Une rencontre est prévue le 05/07 avec les services de l'Etat et le dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Régional
- Projet de réhabilitation de la Gendarmerie à Semur : le 10/06, A. ACCARY a donné un accord de principe pour réserver en priorité ces locaux à la CCSB. Afin d'avancer sur la définition du projet (étude préalable), l'adhésion à l'ATD a été finalisée. Acquisition possible d'ici la fin de l'année. La CCSB est candidate au projet structurant du PETR en 2022.
- CTG : un comité de pilotage a eu lieu le 28/06. Il a permis de faire un point d'étape sur l'avancée de la démarche et les données statistiques ont été présentées. Le calendrier est respecté - cet été un questionnaire sera diffusé auprès des habitants via les communes pour compléter le diagnostic.

Actualités des communes

Varenne L'Arconce : suite aux élections du 04/07, le nouveau Maire sera élu le lundi 12/07. Nouvelles désignations à venir dans les commissions communautaires notamment. Défibrillateur installé sous l'auvent de la salle des fêtes. Dépose et repeinture du cadran de l'horloge. Attente d'un devis pour la charpente de l'église.

Briant : finalisation du site internet. Adressage avance doucement.

Fleury-la-Montagne : animation ABISE autour du cirque le 16/07 de 16h à 19H. Les marchés de travaux ont été attribués pour la 2^{ème} tranche du bourg. Mutation à venir de la nouvelle secrétaire de Mairie – il faudra de nouveau recruter.

Iguerande : la municipalité a invité la population à rencontrer les élus le mercredi 14/07. Jeudi 15/07 : inauguration du musée numérique « Microfolie » dans la future médiathèque (il sera aussi présenté tout l'été aux habitants à l'espace culturel les jeudis 29/07, 05, 12 et 26/08 et les samedis 31/07 et 28/08). Samedi 10/07, dégustation des vins du Brionnais. Festival AWARANDA le 11/09.

Ligny-en-Brionnais : Amélie DELANGLE est temporairement la nouvelle secrétaire de Mairie. L'employé communal est désormais à temps plein, grâce à une mutualisation avec Saint Julien de Jonzy. Le Conseil municipal étudie la possibilité de limiter exonération de la TFB sur les propriétés nouvelles et de modifier le taux de la taxe d'aménagement (1% actuellement).

Mailly : un chemin fortement dégradé suite aux orages (chemin commun avec Iguerande). Passage en bac individuel OM le lundi 12 juillet.

Oyé : les orages ont aussi fait des dégâts sur les chemins de terre (grosses ornières) – le Conseil municipal s'est occupé à reboucher ce qui pouvait l'être.

Sarry : la commune a aussi subi des dégradations de chemins suite aux orages violents. Le travail communal sur l'adressage est terminé : les panneaux sont commandés (mais livraison différée). Suite à l'installation du défibrillateur, la formation faite il y a 2 semaines a réuni environ 20 participants.

Saint Bonnet de Cray : les chemins de randonnée sont entretenus, le balisage a été révisé l'an dernier. Des chemins dégradés suite aux orages – devis de réparation demandé. L'adressage avance bien : travail communal terminé, la commune espère la livraison des poteaux et des plaques pour début septembre.

Saint Christophe en Brionnais : quelques chemins dégradés suite aux orages – il faudra les réparer. JF. SOULARD évoque sa participation à l'assemblée générale de l'Entraide Brionnaise. Il va proposer au Conseil municipal que la commune adhère l'année prochaine à l'association afin de pouvoir proposer ce service sur la commune.

Saint Didier en Brionnais : lancement du nouveau site internet communal. Les sentiers balades vertes ont été entretenus. Suite aux orages violents de grêle, la commune a demandé une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, afin de permettre aux habitants d'être indemnisés par leurs assurances.

Saint Julien de Jonzy : la boulangerie est ouverte depuis un mois, mais la fréquentation reste très limitée – quelques incertitudes sur sa pérennité. Un salon de coiffure a aussi ouvert au bourg. La fête du village a été avancée d'une semaine, les 21 et 22/08 pour éviter d'être en concurrence avec celle d'Iguerande. Dégâts aussi sur les chemins suite aux orages. 20% des panneaux d'adressage ont dû être

recommandés. N. LAGOUTTE annonce la création d'un pôle bien être avec 9 professionnels (inauguration le 25/09).

Sainte Foy : le conseil a décidé de mettre en vente l'ancienne cure (réhabilitation trop couteuse pour la commune) - estimation en cours par les Domaines. L'adressage se poursuit. 20 tombes seront relevées dans le cimetière pour libérer de la place et éviter un agrandissement.

Semur-en-Brionnais : embauche d'un jeune cet été, dans le cadre du dispositif départemental. Au niveau de l'école, 22 élèves inscrits à la rentrée pour 2 classes - un contrat d'ATSEM n'a pas été renouvelé. Prévision de recrutement d'un agent technique polyvalent suite à un départ en retraite. Accueil de la future secrétaire de St Didier et Sarry pour formation. Dépôt du dossier de travaux de la 2^{ème} phase de mise en séparatif du réseau d'assainissement. Fort niveau de transactions immobilières constaté au niveau de la Mairie. Programme d'animations estivales très chargé : concerts à l'église, fête de la Madeleine (17 et 18/07), 1^{er} week-end des arts à Semur (24 et 25/07), Nuit des étoiles (06 et 07/08).

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22h45.

Le Président de la Communauté de communes David CORDEIRO	La secrétaire de séance, Rachel BESANCON